# Art. 8 Zone spéciale – « Duerfstrooss » (SPEC « Duerfstrooss »)

La zone spéciale « Duerfstrooss » est principalement destinée à l‘habitat participatif pour personnes âgées. On entend par habitat participatif à la fois une démarche qui permet de concevoir, créer et gérer un habitat collectivement ainsi qu‘un lieu de vie composé d’appartements privatifs et d’espaces communs.

Complémentairement à l’activité principale sont également admis des équipements de séjours exclusivement et strictement destinés à l’habitation temporaire (type gîte rural), à fin touristiques et exploités en tant que tels.